

faire une demande de filiation des enfants

Par serichard, le 05/01/2009 à 17:47

Je me suis mariéè le 20.12.208 avec le père de mes enfants.malgré les avoirs reconnu ceuxci ne poretent pas son nom ce qui nous mets dans une situation très triste, d'autant plus que le nom qu'ils portent n'a aucun lien de sang car c'est le nom de mon ex beau père. S'il-vousplaît dites nous ce que nous pouvons faire?